



VILLEBON CONDUITE

40, avenue du Général de Gaulle 91140 VILLEBON-SUR-YVETTE
09.81.68.38.96 - villebonconduite@orange.fr – villebonconduite.fr
Siret : 803 840 818 00014 – RCS : EVRY – TVA : FR34803840818
Agrément : E 22 091 0030 0 – Code APE : 8553Z
N° d'activité professionnelle : 11910995791

3.1

MODALITÉS ET ORGANISATION DE LA FORMATION THÉORIQUE ET PRATIQUE DE LA CATÉGORIE B DU PERMIS DE CONDUIRE

Vous allez apprendre à manipuler un véhicule à moteur, à circuler dans différentes configurations et à en connaître les risques et les limites. Cela demande de la motivation et de la persévérance.

Le parcours de formation qui vous est proposé vous permettra de progresser, de connaître les règles du code de la route, de devenir un conducteur responsable et de vous préparer aux examens du permis de conduire.

ORGANISATION DE LA FORMATION THÉORIQUE

La formation théorique comprend des cours thématiques et des tests d'évaluation en ligne sur le site <http://www.prepacode-enpc.fr> et en présentiel à l'auto-école.

Les cours thématiques permettent de connaître et comprendre les règles du code de la route et les tests d'évaluation à s'entraîner pour l'épreuve d'examen.

LA FORMATION THÉORIQUE EN LIGNE SANS ENSEIGNANT :

Dès votre inscription à l'auto-école, un identifiant et un mot de passe vous sont remis, afin d'étudier le Code de la Route chez vous sur n'importe quel support multimédia (smartphone, tablette, ordinateur).

Les horaires sont libres.

o Des cours thématiques-vous sont proposés et portent sur :

Les règles de circulation routière (signalisation routière, vitesse, position sur la chaussée, arrêt et stationnement, croisement et dépassement) ;

Le Conducteur (vigilance, perception, déficiences du conducteur, risques sur la conduite) ;

La Route (réglementation et comportements de conduite en cas de visibilité ou adhérence réduite, de conditions dégradées et sur autoroute) ;

Les Autres Usagers (vulnérables, motos, véhicules lourds, transport en commun, d'intérêt général) ;

Les Notions Diverses (documents administratifs, permis à points, infractions/sanctions, transport de passagers et du chargement) ;

Les Premiers Secours (règles de comportement en cas d'accident) ;

Prendre et Quitter le Véhicule (précautions et vérifications en quittant le véhicule, la position de conduite) ;

La Mécanique et les Équipements (entretien du véhicule, les éléments de sécurité et de dépannage élémentaires, les commandes, accessoires/témoins, pneumatiques) ;

La Sécurité du Passager et du Véhicule (l'installation des enfants et des adultes, équipements de sécurité du véhicule)

L'Environnement (l'utilisation du véhicule et le respect de l'environnement).

o Des séries thématiques de 10 questions en nombre illimité.

o Des tests d'évaluation

o 16 examens blancs conforme à l'examen du code de la route.

- Un parcours qui s'adapte en fonction des acquisitions de l'élève.
- Des réponses simplifiées et formulées via des repères visuels.
- Un tableau de bord moderne pour voir ses progrès d'un simple coup d'œil ou décider en autonomie de retravailler un thème en particulier.
- L'auto-école peut suivre votre progression et vos résultats ce qui permet lors des tests d'évaluation en présentiel de renforcer les besoins.



VILLEBON CONDUITE

40, avenue du Général de Gaulle 91140 VILLEBON-SUR-YVETTE
09.81.68.38.96 - villebonconduite@orange.fr – villebonconduite.fr
Siret : 803 840 818 00014 – RCS : EVRY – TVA : FR34803840818
Agrément : E 22 091 0030 0 – Code APE : 8553Z
N° d'activité professionnelle : 11910995791

3.1

LA FORMATION THÉORIQUE EN PRÉSENTIEL À L'AUTO-ÉCOLE, AVEC UN ENSEIGNANT

L'auto-école organise en fonction des besoins, soit des cours thématiques soit des tests d'évaluation qui correspondent à des séries de 40 questions conformes à l'examen de code de la route. Ils sont organisés en cours collectifs et/ou individuels.

Les cours thématiques portent sur :

L'Alcool et la conduite (Taux réglementaires, accidentologies, comportements préventifs, idées reçues, influences/effets/conséquences, dépistages, vérifications, sanctions pénales...)

Le regard et la conduite (Vue, vision, perception, stratégies de prises d'informations, vision directe/indirecte, angles morts ...)

La Vitesse (Signalisation, réglementation, facteurs influents, aspects dynamiques, les distances, accidentologie ...)

Le permis de conduire (Différentes catégories, conditions administratives de délivrances et de maintien, traitements administratifs et judiciaires, permis probatoire, permis à points)

Le risque chez les jeunes conducteurs (Statistiques accidentologies, influences des pairs et société, âge, sexe, style de vie et expérience, choix du véhicule)

Ces cours se déroulent du mardi au vendredi de 9H00 à 13H00 puis de 15H00 à 20H00 et le samedi de 09H00 à 13H00 puis de 14H00 à 18H00.

ORGANISATION DE LA FORMATION PRATIQUE

Pour débiter votre formation pratique, l'auto-école vous transmet votre livret d'apprentissage.

Ce livret vous indique les 4 compétences générales que vous devez atteindre :

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Il vous permet également de vous autoévaluer, c'est-à-dire d'être capable d'évaluer vos acquis sur toutes les sous-compétences indiquées dans votre livret.

Pour aborder toutes les compétences de votre formation, les cours se déroulent sur parking et/ou en agglomération peu dense puis dense, hors agglomération, sur autoroute/voies rapides, par temps de pluie et la nuit en fonction des dates et des heures de Rendez-vous.

Des bilans de compétences seront effectués au cours de la formation, ce qui vous permet de faire un point sur les compétences acquises ou en cours d'acquisition et un examen blanc avant une proposition de date d'examen.

Les cours pratiques sont individuels et organisés du mardi au vendredi inclus de 9H00 à 13H00 puis de 15H00 à 20H00 et le samedi de 9H00 à 13H00 puis de 14H00 à 18H00.

Pour la phase pratique, il est important de privilégier une régularité des leçons de conduite, c'est pourquoi nous vous proposons un rythme de 3 heures de cours pratiques par semaine pour une meilleure efficacité.

CES INFORMATIONS SONT CONSULTABLES ET IMPRIMABLES SUR LE SITE :

<https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/essonne/villebon-sur-yvette/villebon-conduite>

Rubrique : « documents utiles ».